

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2465 (Rect)

présenté par
M. Lioger

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 13, substituer aux mots :

« de l’opération »

les mots :

« d’une opération d’aménagement ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« projet »,

insérer les mots :

« d’aménagement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.